

Mutuelles

Celles qui remboursent vraiment la sophrologie !

Un grand nombre de compagnie annoncent qu'elles remboursent les « médecines douces ou alternatives » à leurs assurés.

Cependant, la sophrologie ne fait pas toujours partie des techniques que ces compagnies connaissent ou reconnaissent.

La Chambre Syndicale vous présente la liste des mutuelles qui acceptent de rembourser les séances de sophrologie (mise à jour du 26 mai 2012).

Ces informations sont susceptibles d'évoluer, merci de nous signaler toutes informations erronées [par mail](#).



ALPTIS

Remboursement : Pack Bien-être
25€ la séance pour 5 séances/an/assuré
0.810.04.40.00
www.alptis.org



AXISALIANS-MEDINAT

Remboursement : Si le praticien est assuré en Responsabilité civile chez Medinat (se renseigner).
01.60.42.72.73 ou 06.33.38.74.04
www.aliens.fr



CAP assurances

Remboursement : de 25 € jusqu'à 5 séances/an/assuré.
0.820.20.02.55 ou 06.22.77.07.65
www.cap-assurances.net



CEGEMA mutuelle

Remboursement : de nombreuses formules proposent un remboursement sur la base de 30€/séance.

04.92.02.08.50

www.cegema.com



MPCL Mutuelle des fonctionnaires territoriaux

Remboursement : forfait médecine auxiliaire de 100 à 160€/an/assuré.

04.77.49.60.89

www.mpcl.fr



MYRIADE

Remboursement : à partir de 20€/séance jusqu'à 30€/séance à hauteur de 3 séances/an/assuré.

0.810.120.130

www.myriade.fr



TRANQUILITE SANTE

Remboursement : « option prévention » 40€/séance jusqu'à 4 séances/an/assuré.

0.805.110.110

www.tranquillitesante.fr



ASSUREMA

Remboursement : à partir de 15 €/séance jusqu'à 210 €/an/assuré.

Option complémentaire : 3 modules amenant le remboursement de 20 à 40 €/séance jusqu'à 6 séances/an/assuré.

0.805.85.85.82

www.assurema.fr



BAHEMA

Remboursement : de 30 à 40€ selon le niveau choisi jusqu'à 3 séances/an/assuré.

05.35.540.558

www.bahema.fr



CCMO mutuelle

Remboursement : Option médecine douce, 10 séances/an/assuré jusqu'à 35€/séance.

03.44.06.90.00

www.ccmo.fr



MFIF

Remboursement : Pack Bien-être Bio II

40€/séance jusqu'à 6 séances/an.

01.43.80.06.22

www.mfif.fr



MUTUELLE FAMILIALE

Remboursement : de 50 à 150€/an/assuré selon le forfait choisi.

0.810.15.15.05

www.mutuelle-familiale.fr



RADIANCE

Remboursement : de 15 à 40€/séance jusqu'à 3 séances/an/assuré.

03.20.63.85.32

www.radiance.fr



MUTUELLE CAP VERT

Remboursement : de 125 à 240 €/an/selon le forfait choisi.

05 62 44 37 42

www.mutuelle-capvert.com